



## À quoi serviront les données fournies dans ce rapport?

Les renseignements fournis dans ce rapport permettront de mesurer l'atteinte de la cible d'automobiles à faibles émissions fixée par la Commission. À cet égard, il est essentiel de respecter le format de données ainsi que de vous assurer la conformité de celles-ci, car cela pourrait influencer le résultat d'atteinte de votre cible.

Vous devez apporter une attention particulière aux données des colonnes suivantes :

- **Indicateur de l'automobile à faibles émission (FAIBLE\_EMISS)** : Ce renseignement permet d'identifier si l'automobile est à faibles émissions ou non. Il est important de bien catégoriser votre modèle d'automobile. Il existe trois différentes catégories d'automobiles à faibles émissions au sens de la Loi :
  - Automobiles entièrement **électriques**, donc à zéro émission (par exemple : Chevrolet Bolt EV, Hyundai Kona EV, Tesla Model 3, Toyota BZ4X)
  - Automobiles **hybrides rechargeables**, donc à faibles émissions (par exemple : Toyota Prius Prime, Chrysler Pacifica VHR, Mitsubishi Outlander PHEV)
  - Automobiles **bénéficiant d'un prolongateur d'autonomie** (par exemple : BMW i3 REX) ou qui sont mus à l'**hydrogène**

Par ailleurs, les automobiles des trois catégories décrites ci-haut (entièrement électriques, hybrides rechargeables, bénéficiant d'un prolongateur d'autonomie ou à l'hydrogène) ont l'obligation d'être munies d'une plaque verte. Par conséquent, **les automobiles munies d'une plaque verte sont des automobiles à faibles émissions.**

À noter que les automobiles **hybrides** dont le principal mode de propulsion est un moteur à essence (par exemple : Ford Fusion Hybrid, Toyota Camry Hybrid et Toyota Prius) **ne sont pas considérées comme étant des automobiles à faibles émissions** au sens de la Loi. Ainsi, elles ne pourront pas contribuer à l'atteinte d'une cible d'automobiles à faibles émissions.

- **Nombre de jours (NB\_JOURS)** : Ce renseignement est nécessaire afin de calculer l'atteinte de votre cible.
  - **Si vous êtes un répartiteur** : il s'agit du nombre de jours au cours de la période où l'automobile a fait partie de votre parc d'automobiles. Par exemple, si une automobile fait partie de votre parc depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, et que l'échéance de votre cible est le 15 décembre 2022, le nombre de jours sera égal à 15 jours. Si l'automobile a fait partie du parc d'automobiles au cours de toute la période, le nombre de jours sera égal à 365 jours (ou à 366 jours s'il s'agit d'une année bissextile).
  - **Si vous êtes un répondant** : il s'agit du nombre de jours où l'automobile a été inscrite à votre système de transport au cours de la période visée.

## Qui est visé par le rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible?

Le répartiteur enregistré à la Commission et le répondant d'un système de transport autorisé par la Commission sont tous les deux visés par ce rapport.

## Renseignements à transmettre dans le rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible

Votre rapport doit être **conforme au modèle** disponible sur notre site Web au [www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca). Pour y accéder, il suffit de sélectionner « Formulaires » dans le bandeau et de cliquer sur la rubrique « Transport rémunéré de personnes par automobile ». Ensuite, télécharger le fichier **CTQ-385 - Modèle pour le rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible** en cliquant sur l'hyperlien avec le bouton droit de la souris et en sélectionnant « Enregistrer le lien sous ».

Vous y trouverez également le présent guide qui vous renseigne sur le format des données à transmettre.

### Aperçu du modèle du rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible

#### Exemple d'un rapport rempli pour un parc de trois automobiles

A	B	C	D	E	F	G	H
Date début de la période :	2022-05-04						
Date fin de la période :	2023-05-03						
Prénom et nom de la personne qui a préparé ce rapport	Jean Tremblay						
Numéro de téléphone de la personne qui a préparé ce rapport	418-111-1111						
NO_IDENT_VEH	NO_IMMAT_VEH	MARQUE_VEH	MODELE_VEH	ANNEE_VEH	TYPE_MOTEUR_VEH	FAIBLE_EMISS	NB_JOURS
31XDK7AJ9DM378221	ADC7289	VOLKS	JETTA	2016	Essence	Non	360
19UUA9F24DA800222	FW22322	ACURA	TL	2013	Essence	Non	365
56RHA9V24GD985623	FVC3022	CHEVR	BOLT	2018	Électricité	Oui	253

#### Description détaillée des champs du rapport

COLONNE	CHAMP	DESCRIPTION	FORMAT	DÉTAILS CONCERNANT LE FORMAT
A	Date début de la période	Date de début de la cible concernée par le rapport  Cette date est indiquée sur l'avis expédié par la Commission pour vous demander la transmission du présent rapport.	AAAA-MM-JJ	Longueur : 10 Format : numérique Année-mois-jour
A	Date fin de la période	Date de fin de la cible concernée par le rapport.  Cette date est indiquée sur l'avis expédié par la Commission pour vous demander la transmission du présent rapport.	AAAA-MM-JJ	Longueur : 10 Format : numérique année-mois-jour
A	Prénom et nom de la personne qui a préparé ce rapport	Nom de la personne qui a préparé le rapport afin que la Commission puisse la rejoindre en cas de besoin	XXXXX XXXXX	Format : alphanumérique
A	Numéro de téléphone de la personne qui a préparé ce rapport	Numéro de téléphone afin que la Commission puisse rejoindre la personne qui a préparé le rapport en cas de besoin	999-999-9999	Longueur : 12 Format : numérique
A	NO_IDENT_VEH	Numéro d'identification du véhicule (NIV) ou numéro de série	XXXXXXXXXXXX999999	Longueur : 17 Format : alphanumérique
B	NO_IMMAT_VEH	Numéro de la plaque d'immatriculation de l'automobile utilisée	XXXXXXX	Longueur : maximum 7 Format : alphanumérique
C	MARQUE_VEH	Marque de commerce du fabricant de l'automobile à saisir comme sur le certificat d'immatriculation (ex. : saisir « TOYOT » pour Toyota)	XXXXX	Longueur : maximum 5 Format : alphanumérique

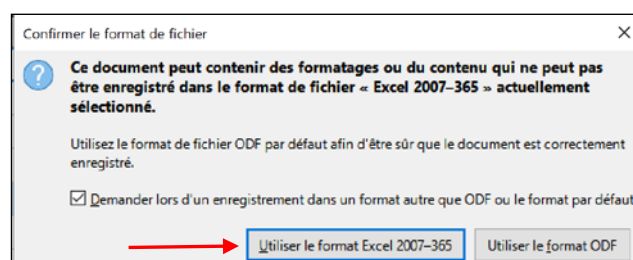
COLONNE	CHAMP	DESCRIPTION	FORMAT	DÉTAILS CONCERNANT LE FORMAT
D	MODELE_VEH	Modèle de l'automobile à saisir comme sur le certificat d'immatriculation (ex. : saisir « COROL » pour Corolla)	XXXXX	Longueur : maximum 5 Format : alphanumérique
E	ANNEE_VEH	Année de fabrication du modèle de l'automobile	9999	Longueur : 4 Format : numérique
F	TYPE_MOTEUR_VEH	Type de motorisation de l'automobile	Liste de valeurs	Liste de valeurs : – Essence – Hybride – Électricité – Hybride rechargeable – Hydrogène – Diesel – Méthanol – Éthanol – Gaz naturel – Propane – Non propulsé – Autre
G	FAIBLE_EMISS	Indique si l'automobile est à faibles émissions ou non.  Les catégories d'automobiles à faibles émissions sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>entièrement électriques</li> <li>hybrides rechargeables</li> <li>bénéficiant d'un prolongateur d'autonomie ou à l'hydrogène</li> </ul> Il s'agit des automobiles munies d'une plaque verte.	Liste de valeurs	Liste de valeurs : – Oui – Non
H	NB_JOURS	<b>Répartiteur</b> : Nombre de jours où l'automobile a fait partie du parc d'automobiles au cours de la période sur laquelle porte le rapport.  <b>Répondant</b> : Nombre de jours d'inscription de l'automobile au cours de la période sur laquelle porte le rapport.	XXX	Longueur : maximum 3 Format : numérique

### Comment remplir le rapport si je n'ai pas le logiciel Excel?

Vous pouvez télécharger le logiciel [Libre Office](#). Il s'agit d'une alternative gratuite à la suite Office de Microsoft qui inclut Excel.

**Attention** : Une fois votre rapport rempli, il est important de sélectionner le bon format de fichier pour l'enregistrement :

- Cliquer sur le menu « Fichier » et sélectionner « Enregistrer sous... ».
- Sélectionner le répertoire pour l'enregistrement du fichier et appuyer sur le bouton « Enregistrer ».
- Appuyer sur le bouton « **Utiliser le format Excel 2007-365** » dans la fenêtre suivante :



## Comment transmettre le rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible?

Vous devez transmettre votre rapport avant la date limite mentionnée dans l'avis de courtoisie transmis par la Commission cinq jours avant la date d'échéance de votre cible. Ce rapport doit contenir les renseignements demandés dans le modèle CTQ385 – *Modèle pour le rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible*.

À défaut de le faire, la Commission analysera votre dossier et mettra en œuvre les sanctions prévues par la Loi.

Votre rapport doit être transmis **obligatoirement par l'entremise de notre service en ligne** de la façon suivante :

- Accéder au site Web de la Commission au [www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca).
- Sélectionner « **Services en ligne** » dans le bandeau et ensuite cliquer sur la transaction « [Transmission du rapport d'automobiles pour vérification de l'atteinte de la cible](#) ».
- Inscrire votre **identifiant** ainsi que votre **code d'accès** affichés au début de l'avis de courtoisie transmis par la Commission et appuyer sur le bouton « **Accéder** ».
- Cliquer sur le bouton « **Choisir un fichier** » afin de sélectionner le rapport rempli sauvegardé sur votre poste de travail et appuyer sur le bouton « **Joindre** ». À noter que seulement les extensions « xls » et «xlsx » sont acceptées.
- Cliquer sur l'hyperlien « **Visualiser le document** » situé à la suite du document joint à la section « Liste des documents à transmettre ». Cela affiche un panorama permettant de visualiser le document joint afin de vous assurer de son exactitude. S'il y a une erreur, il suffit de retirer le document en le cochant et en appuyant sur le bouton « Retirer de la liste ».
- Cocher la case « **Je confirme avoir visualisé et vérifié le(s) document(s) joint(s)** » et appuyer sur le bouton « **Transmettre** ». Cela transmet le rapport à la Commission pour vérification de l'atteinte de la cible d'automobiles à faibles émissions.

## Comment l'atteinte de ma cible sera-t-elle calculée?

L'atteinte de votre cible sera calculée à partir des renseignements sur les automobiles abonnées à votre service de répartition ou inscrites à votre système de transport que vous allez déclarer annuellement à la Commission. Plus spécifiquement, pour la période de 12 mois sur laquelle porte le rapport, le calcul sera réalisé de la façon suivante :

$$\text{Pour un répartiteur :} \quad \frac{\text{Nombre total de jours d'automobiles considérées à faibles émissions abonnées à votre service}}{\text{Nombre total de jours de l'ensemble des automobiles abonnées à votre service}} \times 100$$

$$\text{Pour un répondant d'un système de transport :} \quad \frac{\text{Nombre total de jours d'automobiles considérées à faibles émissions inscrites à votre système de transport}}{\text{Nombre total de jours de l'ensemble des automobiles inscrites à votre système de transport}} \times 100$$

Votre cible est atteinte si le résultat obtenu est plus grand ou égal à la cible fixée par la Commission. Dans la situation qu'il manque moins d'une automobile pour atteindre votre cible, la Commission considère que celle-ci est atteinte même si le résultat obtenu est inférieur à la cible fixée. Un exemple de calcul est disponible dans la [foire aux questions – Transport rémunéré de personnes par automobiles](#) du site Web de la Commission.

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à communiquer avec notre Service à la clientèle :

- Par le Web : [www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)
- Par téléphone : Région de Montréal : 514 873-6424  
Ailleurs : 1 888 461-2433